

Plus de syndiqués mais moins de syndicats en Grande-Bretagne

Autor(en): **Dix, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Plus de syndiqués mais moins de syndicats en Grande-Bretagne

Par *Bernard Dix*

Plus de syndiqués, mais moins de syndicats: telle est la tendance qui se dessine en Grande-Bretagne selon un rapport rendu public récemment par le Ministère du travail.

Il ressort de ce rapport qu'à la fin de 1964 le nombre des syndiqués, en Grande-Bretagne, dépassait pour la première fois le chiffre de 10 millions, avec un total record de 10 065 000 membres. Ce chiffre représentait une augmentation de 138 000 sur le total relevé à la fin de l'année précédente.

Mais, tandis qu'un plus grand nombre de travailleurs s'inscrivent aux syndicats, le nombre des syndicats diminue régulièrement. A la fin de 1964, il y avait 591 syndicats, y compris des organisations de membres des professions libérales et d'employés. Douze mois plus tôt, on en comptait 602.

Tendance continue

Ces chiffres récents dénotent la continuation d'une tendance qui est apparue depuis quelques années. En 1954, par exemple, il y avait au Royaume-Uni 711 syndicats de toutes sortes groupant un total de 9 566 000 membres. A la fin de 1964, ce total avait diminué d'environ 5 %, mais le nombre de syndicats autonomes avait accusé une baisse de quelque 17 %.

Ces chiffres se rapportent au total de tous les syndicats du Royaume-Uni, mais ceux-ci ne sont pas tous affiliés à la Confédération des syndicats ouvriers (TUC), centrale nationale du syndicalisme en Grande-Bretagne.

A la fin de 1964, 172 syndicats seulement étaient affiliés au TUC, mais, bien que ne comptant qu'un nombre restreint de syndicats, le TUC représentait la vaste majorité des syndiqués. Avec un total de 8 771 012 membres, il groupait 87 % environ de tous les syndiqués du pays.

Les chiffres de la confédération font apparaître le même genre de tendance que ceux que le Ministère du travail a relevés pour tous les syndicats. En 1954, 184 syndicats étaient affiliés à la confédération et comptaient un total de 8 093 837 membres. A la fin de 1964, le nombre de syndicats accusait une baisse de plus de 6 %, tandis que le total des adhérents avait augmenté de près de 7 %. Cette tendance devient encore plus apparente si l'on se reporte à 1944. Depuis cette année-là, le nombre des syndicats affiliés à la confédération

est tombé de 10 % environ, tandis que le nombre des membres individuels s'est accru de 24 %.

Fusions à la suite de changements

La baisse du nombre des syndicats affiliés au TUC n'est nullement due au fait que certains syndicats individuels quittent celui-ci. En fait, au cours des dernières années, un certain nombre de syndicats qui étaient restés en dehors de la confédération par simple principe y ont adhéré. La baisse enregistrée dans le nombre des syndicats résulte en grande partie des fusions et groupements – tant avec les syndicats affiliés à la Confédération qu'avec ceux qui ne le sont pas – dictés dans de nombreux cas par un changement de la conjoncture industrielle.

L'imprimerie et l'industrie papetière en fournissent un exemple typique. Il y a dix ans, cette section de la confédération comptait 15 syndicats; de nos jours, il n'y en a plus que 9 – mais le total de leurs membres a augmenté de plus de 72 000. Ce qui s'est passé, c'est que les syndicats de l'imprimerie et de la papeterie ont réagi devant les bouleversements provoqués par l'introduction de nouvelles techniques dans l'industrie et ont renforcé leur position en fusionnant.

Ce procédé n'est d'ailleurs pas épuisé en ce qui concerne les syndicats de l'imprimerie. Le Syndicat national des travailleurs de l'imprimerie, de la reliure et du papier (*National Union of Printing, Bookbinding and Paper Workers*), 172 000 adhérents, et la Société nationale des imprimeurs et assistants (*National Society of Operative Printers and Assistants*), 46 000 adhérents, procèdent actuellement à des négociations de fusion. Les conseils exécutifs des deux syndicats se sont déjà mis d'accord sur les détails de cette union, et il ne reste plus maintenant aux membres qu'à donner leur approbation. S'ils appuient la proposition, le nouveau syndicat, qui sera connu sous le nom de Société des métiers graphiques et connexes (*Society of Graphical and Allied Trades*), se classera parmi les vingt grands syndicats britanniques par son importance.

Un autre domaine où il existe une forte tendance à la fusion syndicale face à l'évolution des techniques est celui du génie civil et de la construction navale. Récemment, les 1265 membres de l'Association écossaise des tourneurs sur laiton, ajusteurs et constructeurs d'instruments (*Scottish Brassturners, Fitters and Instrument Makers' Association*) ont fusionné avec le Syndicat unifié du génie civil (*Amalgamated Engineering Union*), qui, avec plus de 1 million d'adhérents, se classe au deuxième rang des syndicats britanniques par son importance.

Sur les chantiers navals, où l'évolution de la technique a exercé une pression sur les structures syndicales, trois syndicats – ceux des

chaudronniers, des charpentiers de marine et des forgerons (*Boilermakers, Shipwrights, Blacksmiths*) – se sont associés il y a quelque temps pour former une organisation unifiée.

Modernisation des structures syndicales

Face à cette tendance générale à la progression du nombre des syndiqués et à la diminution du nombre des syndicats, le mouvement syndical britannique est également en train de modifier sa composition, vu qu'il reflète la répartition changeante de la main-d'œuvre. Selon un rapport du Ministère du travail, bon nombre des places fortes traditionnelles du syndicalisme – comme par exemple les mines, les chemins de fer et les textiles – perdent de leur importance à mesure que ces secteurs s'emploient à s'harmoniser avec le nouveau visage de l'économie. Mais ces pertes sont compensées par les progrès du syndicalisme dans les secteurs en expansion constante de l'économie et parmi les employés de bureau.

Les syndicalistes britanniques ont conscience de la nécessité de poursuivre sans relâche la réforme de leur mouvement pour faire face aux exigences d'une industrie qui ne cesse d'évoluer. Ces trois dernières années, à la suite d'une demande adressée au Conseil général du TUC lui demandant d'étudier ce qu'il y avait lieu de faire pour accélérer le processus du changement dans le but d'adapter les syndicats à la structure de l'industrie et de la société modernes, des efforts positifs ont été tentés pour donner progressivement au mouvement un nouveau visage. En se fondant sur les preuves dont on dispose actuellement, il semblerait que ces efforts commencent lentement – mais sûrement – à porter leurs fruits.

Bibliographie

Sécurité et hygiène dans les travaux agricoles. Editeur: Bureau international du travail. – Un excellent petit ouvrage de 52 pages vient d'être publié par le BIT pour l'édification des travailleurs agricoles en matière de sécurité et d'hygiène.

Ce recueil pratique destiné à servir de guide ne vise pas à remplacer les lois et règlements nationaux ou les normes générales existantes en matière de sécurité et d'hygiène dans l'agriculture. Ce sont les circonstances et les possibilités techniques locales qui détermineront la mesure dans laquelle il conviendra d'en suivre les dispositions. Mais il est évident que les travailleurs agricoles, aussi bien que leurs maîtres et que les représentants des autorités, auront intérêt à parcourir l'essentiel de ces directives, qui, dans les dispositions générales du premier chapitre attirent l'attention sur les obligations générales des employeurs et des travailleurs, des fabricants et des vendeurs, de l'emploi des jeunes gens, des femmes, de l'éclairage et de l'hygiène.

Le second chapitre est consacré aux bâtiments, le troisième aux fosses, caves et silos, le quatrième à la protection contre le feu, le cinquième aux machines, le sixième aux moteurs, le septième au défrichement, à la préparation et mise en culture du sol, etc.